



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 8 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 8 mai 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-05-121

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 8 mai 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2018
5. Activités de fonctionnement au 4 mai 2018 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 4 mai 2018 :
 - 6.1 Ressorts Robert – Facture # 144396
 - 6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 139660
 - 6.3 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Gestion contractuelle – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 7.2 Annulation de soldes résiduares de règlements d'emprunt
 - 7.3 Taxes municipales :
 - 7.3.1 Roger Lavoie – Demande de remboursement
 - 7.3.2 Micheline Nadeau – Diminution de la taxe d'ordures
 - 7.3.3 Cathy Bisson et Christian Vigneault – Modification de la taxe d'ordures
 - 7.3.4 Lucie Grenier et Jacques Giroux – Modification de la taxe d'ordures
 - 7.4 Écho de Frontenac – Abonnement
 - 7.5 Politique familiale – Arrivée d'un nouvel enfant
 - 7.6 Infotech – Atelier de formation 2018
 - 7.7 Conférence Web FQM – Gestion des troubles liés à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments par un employé : Quand le médical rencontre le juridique...
 - 7.8 Soirée 10^e anniversaire – Formation lancement d'une entreprise
8. Voirie :

- 8.1 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision
- 8.2 Interdiction de camions dans les rangs
- 8.3 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :
 - 8.3.1 Emprunt temporaire
 - 8.3.2 Début des travaux
 - 8.3.3 Agrandissement de l'emprise à l'intersection des rues Principale et Hamel
 - 8.3.4 Occupation du domaine public
- 8.4 Achat de pointes de carbure rotatives
- 8.5 Modification du balai
- 9. Eau potable – Demi-journée de formation
- 10. Eaux usées
- 11. Service incendie :
 - 11.1 Problème de communication
 - 11.2 Modification salariale
- 12. Sécurité civile – Entente avec le Manoir Salaberry (St-Ludger)
- 13. Corporation Ludgéroise de Développement – Planification stratégique
- 14. Comité Sports et Loisirs St-Ludger – Intention de dissolution
- 15. Service d'animation estivale :
 - 15.1 Embauche d'animateurs(trices) et conditions
 - 15.2 Formation en animation et secourisme
- 16. OTJ :
 - 16.1 Achat de cylindres contrôlés haute sécurité et de cadenas
 - 16.2 Utilisation de la salle pour pratiques de théâtre
- 17. MRC :
 - 17.1 Observatoire du Mont-Mégantic - Pérennisation
 - 17.2 Déjeuner des élus – 14 mai 2018
 - 17.3 Urbanisme – Ajout d'une zone récréative
 - 17.4 Journée à la Maison des Régions – 10 mai 2018
 - 17.5 Planification stratégique loisir
- 18. Projet de démarrage d'une entreprise acéricole
- 19. Demandes d'aide financière :
 - 19.1 Club de Golf du lac Mégantic
 - 19.2 Polyvalente Bélanger :
 - 19.2.1 Gala sportif étudiant
 - 19.2.2 Gala Méritas
 - 19.3 Maison La Cinquième Saison – Festival de bateaux-dragons
 - 19.4 Les amis des Jeux du Québec - Estrie
- 20. CPTAQ – Demande d'autorisation pour exploitation d'un gîte du passant (Ferme du Ruisseau d'Or)
- 21. Varia :
 - 21.1 Camping Samson – Opération d'un restaurant
 - 21.2 Défi des maires au Cimic – 5 juin 2018
 - 21.3 Remerciements
 - 21.4 Rencontre avec le directeur de la Caisse du Sud de la Chaudière
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 4 mai 2018
- 24. Période de questions de l'assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2018

Résolution 2018-05-122

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 4 MAI 2018 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 4 mai 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 avril 2018

N° de poste	Description	en moins	en plus
<i>Voirie municipale</i>			
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel	4 218.03 \$	-
02-320-00-681	Services publics - électricité - garage	398.09 \$	-
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		4 218.03 \$ +
02-330-00-681	Services publics - électricité - garage		398.09 \$ +

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 MAI 2018 :

6.1 Ressorts Robert – Facture # 144396

Résolution 2018-05-123

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 144396 de Ressorts Robert au coût de 732.13 \$, taxes en sus, pour la réparation du Hub arrière sur l'Inter 2013 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15- 526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 139660

Résolution 2018-05-124

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 139660 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 790.03 \$, taxes en sus, pour des réparations diverses sur l'Inter 2003 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12- 526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2018-05-125

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 57 838.08 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR AVRIL 2018

Élus municipaux	2 503.22 \$
Employés municipaux	12 569.72 \$
Pompiers volontaires	1 193.31 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 209.13 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 347.16 \$
CSST	333.33 \$
RVER (Part employé)	465.90 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : AVRIL 2018	24 621.77 \$

CHÈQUES ÉMIS AVRIL 2018

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 098.85 \$
BERNARD THERRIEN	55.47 \$
C.P.A. St-Gédéon	105.00 \$
Hydro-Québec	2 006.81 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	426.48 \$
LES INSTALLATIONS	660.54 \$
Les Services EXP Inc	839.32 \$
Sogetel Inc	658.27 \$
TEC TRANSPORT EXPERT-	195.46 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : AVRIL 2018	11 046.20 \$

COMPTES À PAYER AVRIL 2018

A.D.M.Q.	45.00 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	397.06 \$
C.M.P. Mayer Inc	271.34 \$
Canada Post Corporation	189.72 \$
CHEMACTION	137.97 \$
CJH Robert Inc.	6 715.69 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	100.00 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	35.20 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	2 412.83 \$
ENVIRONEX	147.75 \$
Équipement de bureau Demers Inc	140.41 \$
Équipements R. Quirion Inc	34.49 \$
ÉRIC LAPIERRE	25.70 \$

Fédération Québécoise Municipalité	239.79 \$
Fernand Dufresne Inc.	348.69 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	69.09 \$
Garage A. Therrien Inc	127.45 \$
IAN-PHILIP PÉPIN-FECTEAU	18.40 \$
Jean Théberge	118.70 \$
Jean-Louis Pépin	776.08 \$
JOËL DULAC	17.75 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	328.74 \$
L'Écho de Frontenac Inc	225.16 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	594.47 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	3 544.68 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	194.97 \$
M.R.C. Du Granit	225.00 \$
MONTY SYLVESTRE	398.20 \$
Municipalité de Audet	300.00 \$
Orizon Mobile	38.63 \$
Philippe Mercier Inc	251.29 \$
PUROLATOR INC.	5.21 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	110.78 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	333.40 \$
SEAO-CONSTRUCTO	163.28 \$
Solutions GA	25.58 \$
Valoris	2 869.98 \$
Visa Desjardins	191.63 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : AVRIL 2018	22 170.11 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : AVRIL 2018</u>	<u>57 838.08 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Gestion contractuelle – Avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion 2018-152

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

7.2 Annulation de soldes résiduaire de règlements d'emprunt

Lors du dépôt des états financiers, monsieur Jean-Claude Veilleux, comptable, a remis à la directrice générale un document représentant les règlements d'emprunt ayant un solde résiduaire devant être annulé.

La directrice générale s'est informée auprès du MAMOT considérant qu'une résolution avait été adoptée à cet effet en décembre 2011 pour l'annulation de desdits règlements. Monsieur Miguel Herrero lui confirme que le solde de ces règlements a bien été annulé.

7.3 Taxes municipales :

7.3.1 Roger Lavoie – Demande de remboursement

Résolution 2018-05-126

ATTENDU qu'un montant a été déposé au compte de la Municipalité de Saint-Ludger par la Banque Nationale de Dolbeau-Mistassini en lien avec une propriété appartenant à monsieur Roger Lavoie ;

CONSIDÉRANT que monsieur Lavoie ne possède aucune propriété à Saint-Ludger ;

ATTENDU que monsieur Lavoie demande à la Municipalité de Saint-Ludger le remboursement du montant versé par erreur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 140.48 \$ soit fait à l'ordre de monsieur Roger Lavoie pour le remboursement de taxes payées par erreur à la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3.2 Micheline Nadeau – Diminution de la taxe d'ordure

Résolution 2018-05-127

ATTENDU que madame Micheline Nadeau résidant au 4, rue Jean-Marie-Hamel s'adresse à la Municipalité afin que celle-ci modifie son compte de taxes afin que lui soit chargé une ordure chalet plutôt qu'une ordure résidence considérant que le service est offert seulement de mai à octobre pour le secteur du Club Chasse et Pêche ;

CONSIDÉRANT que madame Nadeau réside à l'année au Club Chasse et Pêche et qu'aucun service n'est couvert en période hivernale sur les chemins privés mais que des ordures sont toutefois générées par ces résidents à l'année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la demande de madame Micheline Nadeau soit refusée et que la taxation demeure la même pour cette propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3.3 Cathy Bisson et Christian Vigneault – Modification de la taxe d'ordure

Résolution 2018-05-128

ATTENDU que madame Cathy Bisson et monsieur Christian Vigneault ont procédé à l'achat de la propriété sis au 24, rue Roger-Bégin en août 2017 (secteur Club Chasse et Pêche) ;

ATTENDU que l'ancienne propriétaire, madame Francine Nadeau, utilisait cette propriété comme résidence principale et se voyait facturer une taxe ordure résidence ;

ATTENDU que les nouveaux propriétaires s'adressent à la municipalité afin que cette dernière modifie leur compte de taxes et leur facture une taxe ordure chalet au lieu d'une taxe ordure résidence considé-

rant qu'ils vont utiliser la propriété comme chalet et non comme résidence principale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'administration soit autorisée à émettre un crédit de 75,00 \$ au compte de taxes de madame Cathy Bisson et monsieur Christian Vigneault, propriétaires du 24, rue Roger-Bégin, correspondant à la différence à payer entre la taxe ordure résidence et la taxe ordure chalet ;

QU'à compter de l'année 2019, la taxation pour cette propriété soit modifiée afin d'y facturer une taxe ordure chalet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3.4 Lucie Grenier et Jacques Giroux– Modification de la taxe d'ordure

Résolution 2018-05-129

ATTENDU que madame Lucie Grenier et monsieur Jacques Giroux ont procédé à l'achat de la propriété sis au 47, rue Roger-Bégin en janvier 2018 (secteur Club Chasse et Pêche) ;

ATTENDU que l'ancien propriétaire, monsieur Steeve Bisson, utilisait cette propriété comme résidence principale et se voyait facturer une taxe ordure résidence ;

ATTENDU que les nouveaux propriétaires s'adressent à la municipalité afin que cette dernière modifie leur compte de taxes et leur facture une taxe ordure chalet au lieu d'une taxe ordure résidence considérant qu'ils vont utiliser la propriété comme chalet et non comme résidence principale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'administration soit autorisée à émettre un crédit de 75,00 \$ au compte de taxes de madame Lucie Grenier et monsieur Jacques Giroux, propriétaires du 47, rue Roger-Bégin, correspondant à la différence à payer entre la taxe ordure résidence et la taxe ordure chalet ;

QU'à compter de l'année 2019, la taxation pour cette propriété soit modifiée afin d'y facturer une taxe ordure chalet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Écho de Frontenac – Abonnement

Résolution 2018-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'abonnement à l'Écho de Frontenac soit renouvelé pour une période de 2 ans au coût de 52,18 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 Politique familiale – Arrivée d'un nouvel enfant

Résolution 2018-05-131

ATTENDU qu'une action mise en œuvre par la politique familiale est de reconnaître et souligner l'arrivée d'un nouvel enfant en accordant une aide financière de 100 \$ pour un premier enfant, 150 \$ pour un second et 200 \$ pour un troisième enfant ;

ATTENDU que madame Amélie Thireau et monsieur Antoine Lamarre, résidents de Saint-Ludger, sont les heureux parents d'une petite fille née le 15 mars 2018 (2^e enfant du couple) et qu'ils ont répondu aux conditions d'admissibilité à cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 150.00 \$ soit fait à l'ordre de Amélie Thireau et Antoine Lamarre portant la mention « Aide financière – 2^e enfant »;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-990 *Programme Nouveau-nés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.6 Infotech – Atelier de formation 2018

Résolution 2018-05-132

ATTENDU qu'Infotech organise un atelier de formation le 17 mai 2018 dans la MRC du Granit au coût de 230,00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, désire assister à cet atelier de formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, soit autorisée à participer à l'atelier de formation d'Infotech ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.7 Conférence Web FQM – Gestion des troubles liés à l’usage de drogues, d’alcool et de médicaments par un employé : quand le médical rencontre le juridique

Ce point est annulé.

7.8 Soirée 10^e anniversaire – Formation lancement d’une entreprise

Résolution 2018-05-133

ATTENDU que le 31 mai prochain aura lieu au Club de Golf du Lac-Mégantic une soirée reconnaissance célébrant le dynamisme entrepreneurial réunissant les étudiants qui ont suivi la formation au cours des dix dernières années, la communauté d’affaires et les partenaires du développement économique au coût de 35.00 \$, taxes incluses ;

ATTENDU que, lors de cette soirée, des capsules vidéo témoignant du parcours entrepreneurial de promoteurs marquants les dix dernières années proviennent de la Municipalité de Saint-Ludger, que des bourses aux étudiants seront remises suivit d’une conférence inspirante de l’homme d’affaires reconnu, monsieur Serge Beauchemin ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Bernard Therrien, maire, à assister à cette soirée reconnaissance au coût de 35.00 \$, taxes incluses ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-110-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision

Résolution 2018-05-134

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d’appel d’offres pour l’achat de matériaux granulaires ;

ATTENDU que cette demande d’appel d’offres est parue dans le journal Écho de Frontenac et affichée au système électronique d’appel d’offres SÉ@O ;

ATTENDU que 3 soumissionnaires ont répondu à la demande ;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions s’avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9047-7480 Québec Inc. (Excavatech), l’achat de matériaux granulaires aux coûts suivant :

MG20B :

Option 1 – Incluant livraison 11.78 \$ / TM (tx et redevances de 0.58 \$ exclues)

Option 2 – Excluant livraison 7.38 \$ / TM (tx et redevances de 0.58 \$ exclues)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Interdiction de camions dans les rangs

L'inspecteur municipal priorise la Route du Moulin (Traverse St-Robert, Traverse du Moulin et Traverse d'Audet), la Route du Pont, le Rang 7 et la rue Principale (Vieille 24).

8.3 Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :

8.3.1 Emprunt temporaire

Résolution 2018-05-135

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement d'emprunt n° 2018-211 au montant de 1 025 000 \$ permettant ainsi de procéder à des travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt (Art. 1093, CM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à un emprunt temporaire pour payer les décomptes progressifs jusqu'au maximum prévu, soit 1 025 000 \$;

QUE le maire, Bernard Therrien, et la directrice générale, Julie Létourneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3.2 Début des travaux

L'entrepreneur désire débiter les travaux le 28 mai prochain. Une première réunion de chantier est prévue dans la semaine du 14 mai 2018.

8.3.3 Agrandissement de l'emprise à l'intersection des rues Principale et Hamel

Résolution 2018-05-136

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger prévoit procéder à la reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel ;

ATTENDU qu'elle désire agrandir son emprise municipale de 9.2 m² à l'intersection des rues Principale et Hamel afin de faciliter l'accès à la rue Hamel ;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Municipalité de Saint-Ludger et monsieur Jacques Blais, propriétaire du 139, rue Principale ;

ATTENDU que la Municipalité a mandaté la firme Ecce Terra pour la préparation du plan de cadastre de la partie à acquérir et du résidu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à l'achat d'une pointe de terrain de 9.2 m² à l'intersection des rues Principale et Hamel appartenant à monsieur Jacques Blais au coût de 1 400 \$;

QUE le plan de cadastre est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et madame Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3.4 Occupation du domaine public

Résolution 2018-05-137

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger a adopté le *Règlement n° 2014-186 relatif à l'occupation de son domaine public* ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation répondant aux exigences de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que cette autorisation doit être accordée par résolution du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise l'occupation de son domaine public, à savoir les lots n° 4 190 522 (muret – rue Principale) et n° 4 190 538 (coin galerie – rue Hamel) par le requérant Jacques Blais, propriétaire du 139, rue Principale (lot 4 189 670), qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement ;

QUE les conditions applicables à cette autorisation sont les suivantes :

- Le requérant s'engage en signant une copie certifiée conforme de la présente résolution à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages ;
- Le requérant devra souscrire à une assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$ visant cette occupation pendant toute sa durée et à en fournir la preuve écrite dans les dix (10) jours d'une demande de la Municipalité à cet effet ;

- Le requérant devra entretenir adéquatement le bâtiment ou l'ouvrage autorisé, de manière à ce qu'il ne cause pas de dommages à la propriété municipale ou aux immeubles contigus ;
- Le requérant devra s'assurer que son ouvrage est bien construit dans le domaine public ;

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Achat de pointes de carbure rotatives

Résolution 2018-05-138

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de 50 pointes rotatives au carbure (longues) chez Robitaille Équipement Inc. au coût total de 9,95 \$/un, taxes en sus, telles que décrites à la soumission n° 26461 reçue le 1^{er} mai 2018 ;

QUE cet achat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Modification du balai

Résolution 2018-05-139

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate les Fabrications Pierre Fluet inc. pour modifier le rouleau afin d'y installer de nouvelles brosses de 32" pouces de diamètre en sections, le tout au coût de 1 500.00 \$, taxes en sus, matériel et main d'œuvre inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-14-526 *Entret./répar. – (n° 14) Pépîne JohnDeere 2011*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. EAU POTABLE – DEMI-JOURNÉE DE FORMATION

Résolution 2018-05-140

ATTENDU que monsieur Jean Théberge, opérateur eau potable, désire suivre une demi-journée de formation donnée par Can-Exploire, Norkikeau et Akifer incluant les sujets suivants :

- L'importance d'utiliser la bonne technique d'inspection afin de bien connaître l'état structural et fonctionnel de ces infrastructures;
- Comment tirer avantage de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- Protéger l'eau potable à la source;

ATTENDU que le coût pour cette formation s'élève à 114.98 \$, taxes incluses, excluant les frais de repas et de kilométrage ;

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Théberge ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean Théberge, opérateur eau potable, participe à la demi-journée de formation décrite précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-413-00-454 *Inscription cours - formation* et 02-413-00-310 *Frais de déplacement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAUX USÉES

Aucun dossier.

11. SERVICE INCENDIE :

11.1 Problème de communication

Monsieur le maire résume la rencontre qui a eu lieu à la MRC du Granit à laquelle il a participé en compagnie de la directrice générale et le directeur du service incendie.

De plus, il informe le Conseil municipal de la demande qu'il a faite aux municipalités de Audet et Lac-Drolet concernant l'entraide automatique.

11.2 Modification salariale

Résolution 2018-05-141

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum effectif depuis le 1^{er} mai 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE les tarifs horaires accordés soient ceux cités ci-dessous :

- 12.00 \$ pour un exercice d'entraînement;
- 12.16 \$ pour un cours de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE AVEC LE MANOIR SALABERRY

Résolution 2018-05-142

ATTENDU que le Manoir Salaberry de Saint-Ludger est en processus de renouvellement de son certificat de conformité et qu'elle doit de ce fait obtenir des ententes en cas d'évacuation de la résidence ;

ATTENDU que l'OTJ de Saint-Ludger permet d'offrir un lieu de rassemblement et d'hébergement temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger informe le Manoir Salaberry de Saint-Ludger qu'elle est en mesure d'offrir l'OTJ de Saint-Ludger située au 134, rue Dallaire à Saint-Ludger, comme lieu de rassemblement et d'hébergement temporaire dans le cas où la Résidence devait évacuer ses bénéficiaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

14. COMITÉ SPORTS ET LOISIRS ST-LUDGER – INTENTION DE DISSOLUTION

Résolution 2018-05-143

ATTENDU que le Comité Sports et Loisirs St-Ludger avise la Municipalité de son intention de dissoudre l'organisme pour les raisons invoquées dans sa lettre reçue le 25 avril dernier ;

ATTENDU la discussion eue entre les membres du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande au Comité Sports et Loisirs St-Ludger de retarder la dissolution dans l'éventualité où d'autres bénévoles désirent prendre le flambeau ;

QU'une infolettre soit transmise toutes boîtes afin d'en informer la population et de voir leur intérêt à garder ce comité actif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

15.1 Embauche d'animateurs(trices) et conditions

Résolution 2018-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche des étudiant(e)s suivant(e)s, pour le service d'animation estivale 2018 selon les modalités ci-dessous inscrites, prenant en compte leur ancienneté respective à ces postes :

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Taux horaire</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Animateur	Michaël Hébert	13.00 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Maily Robert	12.25 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animateur	Alexis Gagnon	12.00 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Kassandra Nadeau	12.00 \$ Temps partiel

QUE ces embauches sont conditionnelles au nombre d'inscriptions requises pour offrir le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2 Formation en animation et secourisme

Résolution 2018-05-145

ATTENDU qu'une formation intensive en service d'animation estivale se déroulera du 25 au 27 mai 2018 à la MFR du Granit à Saint-Romain ;

ATTENDU qu'un atelier en secourisme en camp de jour se déroulera le 3 juin 2018 à l'École de Sainte-Cécile de Whitton ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE Maily Robert, Alexis Gagnon et Kassandra Nadeau soient inscrits pour suivre la formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) du 25 au 27 mai prochain, à la MRF de Saint-Romain au coût de 120.00 \$, taxes incluses, comprenant :

- | | | | |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------------|------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | La formation | <input checked="" type="checkbox"/> | L'hébergement |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Le brevet | <input checked="" type="checkbox"/> | Le manuel du participant |
| <input checked="" type="checkbox"/> | L'alimentation | <input checked="" type="checkbox"/> | Trousse de jeux thématiques; |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Le transport | | |

QUE, pour suivre cette formation, ces animateurs recevront un salaire équivalent à 16 heures de travail ;

QUE Alexis Gagnon et Kassandra Nadeau soient inscrits pour suivre l'atelier en secourisme en camp de jour le 3 juin prochain, à l'École de Sainte-Cécile de Whitton au coût de 45,00 \$/personne, taxes en sus ;

QUE, pour suivre cette formation, ces animateurs recevront un salaire équivalent à 7.5 heures de travail ;

QUE ces formations soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-454 – *Formation Service Animation Estivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. OTJ :

16.1 Achat de cylindres contrôlés haute sécurité et de cadenas

Résolution 2018-05-146

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez Serrurier Inc. :

- | | | | |
|---|---|---|---------------------------|
| - | 3 cylindres 9020 XC5 haute sécurité
(2 clés incluses/cylindre) | @ | 61.20 \$ / un (tx en sus) |
| - | 3 clés maitresses | @ | 11.95 \$ / un (tx en sus) |
| - | 3 ajustements sur clés maitresses | @ | 10.95 \$ / un (tx en sus) |
| - | 1 pêne dormant TLA51 | @ | 39.90 \$ (tx en sus) |
| - | 10 clés supplémentaires | @ | 11.25 \$ / un (tx en sus) |

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 9 cadenas de marque Master chez Rona au coût unitaire de 26.25 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Utilisation de la salle pour pratiques de théâtres

Résolution 2018-05-147

ATTENDU que des citoyens de la municipalité sont à monter une pièce de théâtre qui sera présentée en septembre prochain dont la moitié des profits seront versés à la Fabrique de Saint-Ludger et l'autre moitié à la Municipalité pour l'OTJ de Saint-Ludger ;

ATTENDU que ces personnes demandent à la Municipalité la possibilité d'utiliser gratuitement la grande salle de l'OTJ pour leurs pratiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accorde gratuitement l'utilisation de la grande salle à la troupe de théâtre pour leurs pratiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. MRC :

17.1 Observatoire du Mont-Mégantic – Pérennisation

Résolution 2018-05-148

CONSIDÉRANT que l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation ;

CONSIDÉRANT que l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'ASTROLab et les activités de vulgarisation ;

CONSIDÉRANT que cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM) ;

CONSIDÉRANT que plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante ;

CONSIDÉRANT que des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées ;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé ;

CONSIDÉRANT que la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question ;

CONSIDÉRANT que l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets ;

CONSIDÉRANT que l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public ;

CONSIDÉRANT que le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens ;

CONSIDÉRANT que l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie ;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique ;

CONSIDÉRANT que le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger appuie la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger appuie la MRC du Granit dans ses démarches et son mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au cabinet du recteur de l'Université de Montréal - Observatoire du Mont-Mégantic, aux députés fédéraux, à madame Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead, à monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable, ainsi qu'au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Déjeuner des élus – 14 mai 2018

Les maires de la MRC du Granit ont décidé, à leur conseil de mars, d'être les porteurs de la 6^e édition du déjeuner au profit de la fondation québécoise du cancer. La MRC du Granit sollicite la participation des élus (maires et conseillers) pour le bénévolat requis à l'occasion du déjeuner qui aura lieu le 14 mai prochain, de 6h30 à 11h au Café Bistro La Brûlerie de Lac-Mégantic.

La conseillère Thérèse Lachance accepte d'être bénévole lors de ce déjeuner.

17.3 Urbanisme – Ajout d'une zone récréative

Résolution 2018-05-149

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger mandate le service d'aménagement de la MRC du Granit afin d'inclure à la révision de son schéma d'aménagement une nouvelle zone récréative à la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.4 Journée à la Maison des Régions – 10 mai 2018

Dans le cadre d'un événement organisé par la Société de développement économique du Granit (SDEG) et la Maison des Régions la SDE du Granit invite les maires et mairesses à participer à un échange politique, touristique et culturel dans la grande métropole : Montréal. L'événement devant être animé par Gino Chouinard, un ambassadeur régional, se déroulera le jeudi 10 mai 2018.

17.5 Planification stratégique loisir

Résolution 2018-05-150

ATTENDU que la MRC du Granit désire effectuer une démarche de planification stratégique en loisir ;

ATTENDU que, pour ce faire, la MRC désire former un comité de pilotage représentatif responsable de la démarche auquel siégerait une directrice générale d'une municipalité de la MRC du Granit ;

ATTENDU que la MRC du Granit propose madame Julie Létourneau pour siéger au comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Julie Létourneau, directrice générale, à siéger au Comité de pilotage pour la démarche de planification stratégique en loisir de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. PROJET DE DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE ACÉRICOLE

Résolution 2018-05-151

ATTENDU de Klara et Karl Tardif ont eu la chance de sortir au tirage au sort de la Fédération des Producteurs acéricoles du Québec dans les volets relève et démarrage pour se voir attribuer un contingent de 25 000 entailles chacun ;

ATTENDU que, suite à une erreur professionnelle majeure de l'ingénieur forestier, leur projet n'a pu se dérouler comme prévu ;

ATTENDU qu'ils ont déposé une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour faire la location d'entailles acéricoles appartenant au ministère, considérant que la terre voisine représente la terre où leur contingent leur a été accordé ;

ATTENDU que la réponse du ministère fut négative considérant qu'il ne s'agit pas d'un projet d'agrandissement d'une entreprise acéricole mais bien d'un démarrage d'entreprise ;

ATTENDU que monsieur et madame Tardif désirent faire appel de cette décision ;

ATTENDU que ce projet d'entreprise est une source de développement économique importante et stable pour nos petites municipalités permettant ainsi de maintenir une qualité de vie pour nos citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Ludger appuie la demande d'appel formulée par Klara et Karl Tardif afin de demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'infirmier leur décision et d'octroyer les entailles disponibles sur leur terre permettant ainsi à monsieur et madame Tardif de démarrer leur entreprise acéricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

19.1 Club de Golf du lac Mégantic

Résolution 2018-05-152

ATTENDU qu'afin d'assurer le maintien de ses activités, le Club de Golf du Lac Mégantic proposait aux municipalités de la MRC du Granit de conclure une entente de partenariat débutant en 2017 d'une durée de 5 ans renouvelable automatiquement ;

ATTENDU que le club demandait une contribution annuelle de 1 000 \$ pour les municipalités de Lac-Mégantic et Frontenac et une contribution annuelle de 500 \$ pour les autres municipalités de la MRC du Granit ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration du Club de golf du Lac Mégantic avaient projeté, pour le printemps 2017, d'ériger 20 stations ou enseignes de départs qui seront représentatives de chacune des 20 municipalités de la MRC du Granit;

ATTENDU que les actionnaires et les membres du conseil d'administration du Club de golf du Lac Mégantic considèrent que le club de golf doit devenir une infrastructure régionale indispensable pour le rayonnement de la MRC du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Saint-Ludger accepte de participer au projet enseigne et marqueur de départ pour les années 2018 à 2021 inclusivement, soit pour une durée de 4 ans, mais que ladite entente ne devra pas se renouveler automatiquement ;

QUE les membres du conseil d'administration du club de golf devront revenir voir le conseil municipal pour continuer l'entente considérant qu'il y aura de nouveaux élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.2 Polyvalente Bélanger :

19.2.1 Gala sportif étudiant

Résolution 2018-05-153

ATTENDU qu'à la fin de chaque année scolaire, la Polyvalente Bélanger honore ses athlètes qui se sont démarqués par leurs exploits

sportifs ainsi que leur persévérance scolaire lors du Gala sportif étudiant qui se tiendra le 5 juin prochain;

ATTENDU que monsieur Jean-Michel Poulin, organisateur du gala, s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une commandite qui leur permettrait de remettre davantage de prix;

CONSIDÉRANT que la Corporation Ludgéroise de Développement remet annuellement des bourses d'études aux finissants résidents sur le territoire de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de monsieur Jean-Michel Poulin, organisateur du gala sportif étudiant 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.2.2 Gala Méritas

Résolution 2018-05-154

ATTENDU qu'à la fin de chaque année scolaire, la Polyvalente Bélanger honore ses élèves qui se sont démarqués par la remise de certificats et de bourses lors du gala Méritas Bélanger qui se tiendra le 29 mai prochain ;

ATTENDU que madame Véronique Destrijker, responsable du gala, s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir des commandites qui leur permettrait de remettre davantage de prix lors de ce gala ;

CONSIDÉRANT que la Corporation Ludgéroise de Développement remet annuellement des bourses d'études aux finissants résidents sur le territoire de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de madame Véronique Destrijker, responsable du gala Méritas Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.3 Maison La Cinquième Saison – Festival de bateaux-dragons

La maison La Cinquième Saison invite la municipalité à participer au Festival de bateaux-dragons qui aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet prochain sur le site de la Baie des Sables à Lac-Mégantic.

19.4 Les amis des Jeux du Québec - Estrie

Résolution 2018-05-155

ATTENDU que l'organisation des Jeux du Québec Estrie s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière dans le but de soutenir son implication auprès des jeunes sportifs de la région par la continuité de leur programme qui permet de soutenir l'organisation des prochaines activités *Mes premiers Jeux* et les prochains *Jeux du Québec Régionaux* qui se dérouleront à l'été 2018 ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande des Jeux du Québec – Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXPLOITATION D'UN GÎTE DU PASSANT (FERME DU RUISSEAU D'OR)

La décision prise en 2005 par la CPTAQ étant toujours en vigueur (confirmée par M. François Lizotte de la CPTAQ), la Ferme du Ruisseau d'Or peut continuer ses démarches relativement à leur projet d'exploitation d'un gîte du passant.

21. VARIA :

21.1 Camping Samson – Opération d'un restaurant

Le conseiller Bernard Rodrigue demande à ce que l'inspecteur en bâtiment et environnement vérifie la conformité du restaurant.

21.2 Défi des maires au Cimic – 5 juin 2018

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a été invité par le Cimic à participer au Défi des maires qui aura lieu le 5 juin prochain. Il souligne qu'il n'est pas disponible cette journée-là.

21.3 Remerciements

Le conseiller Goderic Purcell désire remercier madame Germaine Roy pour son initiative d'avoir demandé au Mouvement Desjardins de cesser d'investir dans les gaz bitumineux lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse du Sud de la Chaudière.

21.4 Rencontre avec le directeur de la Caisse du Sud de la Chaudière

Monsieur le maire résume la rencontre que lui et la directrice générale ont eue avec le directeur général de la Caisse du Sud de la Chaudière.

Aucun changement n'est à envisager pour 2018.

22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 18 avril 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 18 avril 2018
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 16 avril 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 30 avril 2018

23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 4 MAI 2018

Résolution 2018-05-156

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 6 avril et le 4 mai 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional

- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-05-157

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.